

ARTS, LETTRES, LANGUES

# Licence Arts plastiques

Licence Arts plastiques



ECTS  
180 crédits



Durée  
3 ans



Établissement  
Université Paris  
1 Panthéon-  
Sorbonne

## Présentation

La Licence d'arts plastiques proposée par **l'École des arts de la Sorbonne** (UFR 04) offre une formation universitaire généraliste articulant la pratique artistique à une réflexion théorique approfondie. Cette formation associe enseignements pratiques, techniques et théoriques, afin de développer chez les étudiant-e-s une double compétence : la maîtrise d'une démarche de création plastique personnelle et l'acquisition d'outils conceptuels permettant de situer et d'interroger cette démarche dans le champ de l'art contemporain.

La licence vise à doter les étudiant-e-s d'une connaissance solide des pratiques artistiques actuelles, ainsi que des grandes problématiques esthétiques et théoriques qui structurent le champ des arts plastiques. Elle permet d'envisager des débouchés variés : dans les domaines de la création artistique, des métiers de la culture, de l'enseignement et de la recherche.

L'École des arts de la Sorbonne entretient des liens étroits avec le milieu professionnel de l'art contemporain. Des artistes, critiques, commissaires d'exposition et autres professionnel-le-s du secteur interviennent régulièrement dans la formation. Ces enseignements et conférences permettent aux étudiant-e-s de se familiariser avec les enjeux du monde professionnel et de construire un réseau dès la licence.

## Objectifs

Au terme de la formation, les étudiant-e-s diplômé-e-s de la licence arts plastiques sont en mesure de :

- Concevoir et conduire un projet artistique personnel en maîtrisant ses dimensions techniques, plastiques et conceptuelles ;
- Identifier et sélectionner des médiums et techniques appropriés au projet (dessin, peinture, volume, performance, photographie, vidéo, gravure, sérigraphie, outils numériques, etc.) ;
- Maîtriser des procédés techniques liés aux pratiques contemporaines, dans une perspective expérimentale et critique ;
- Élaborer une réflexion théorique sur leur propre travail, en s'appuyant sur les outils d'analyse critique et sur une culture artistique étendue ;
- Situer leur démarche dans les problématiques esthétiques et historiques contemporaines, et mobiliser des références précises dans le cadre de l'analyse d'œuvres ;
- Mener une recherche documentaire approfondie, en mobilisant les ressources bibliographiques et numériques disponibles, en vue de la rédaction de travaux universitaires ;
- Communiquer, à l'écrit comme à l'oral, leur démarche artistique et théorique, de façon claire et argumentée ;
- Utiliser des logiciels spécialisés dans le traitement de l'image, la mise en page, la retouche photographique et



le montage vidéo, dans le cadre de projets artistiques ou d'édition.

---

## Savoir-faire et compétences

---

# Programme

---

## Contrôle des connaissances

Le cadre général des modalités de contrôle des connaissances (MCC) à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est adopté chaque année par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Chaque formation peut compléter ce cadre par une annexe pédagogique spécifique, afin de prendre en compte ses orientations propres et les spécificités de ses enseignements.

Dans le cadre de la Licence Arts Plastiques, deux modes d'évaluation sont proposés : le contrôle continu et le contrôle terminal.

Le contrôle continu s'applique par défaut aux étudiants régulièrement inscrits dans les enseignements. Il repose sur une évaluation progressive et diversifiée tout au long du semestre : travaux artistiques, dossiers de recherche, écrits analytiques, présentations orales, etc. Il permet un suivi étroit des acquis, ainsi qu'une interaction constante avec les enseignants.

Le contrôle terminal, quant à lui, est proposé à titre dérogatoire. Il peut être accordé aux étudiants qui ne sont pas en mesure de suivre l'évaluation continue en raison de situations particulières dûment justifiées, telles qu'un contrat de travail ou une situation de handicap. Ce mode d'évaluation repose alors sur une ou plusieurs épreuves organisées à la fin du semestre.

Les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les éventuelles annexes spécifiques à la formation,

sont communiquées aux étudiants avant le début des enseignements.

---

## Et après

---

## Conditions d'admission

L'accès à la **licence Arts plastiques** de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est possible à différents niveaux, selon le parcours antérieur du ou de la candidate.

L'entrée en **L1** est ouverte via la **plateforme Parcoursup** aux titulaires du **baccalauréat** (ou d'un diplôme équivalent). Aucune épreuve artistique n'est requise, mais une **forte motivation pour les pratiques artistiques** et les enseignements théoriques est attendue. L'examen des dossiers prend en compte les résultats scolaires, le projet de formation motivé, et le cas échéant, les expériences artistiques personnelles.

L'admission directe en **L2** ou en **L3** est possible sur dossier, pour les candidats ayant déjà validé une ou plusieurs années d'enseignement supérieur dans une formation artistique ou théorique jugée compatible. Ce transfert ou cette reprise d'études est soumis **à l'accord de la commission pédagogique**, qui examine la cohérence du parcours, les acquis validés et le niveau artistique.

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** permet d'accéder à la formation (ou de valider tout ou partie du diplôme) sur la base d'une **expérience professionnelle ou personnelle significative** dans le champ des arts plastiques ou des domaines connexes. La demande de VAE fait l'objet d'un **accompagnement individualisé** et doit démontrer l'acquisition de compétences en lien avec les attendus de la licence.

---

## Droits de scolarité

### Frais d'inscriptions



Tout savoir sur [les montants des droits universitaires](#)

## Contact(s)

---

### Poursuite d'études

A partir de la troisième année, les étudiant·es ont la possibilité de choisir parmi plusieurs parcours spécifiques, sous réserve d'acceptation de leur dossier : le parcours **Design, Médias, Arts (DMA)** ; le parcours **Métiers des Arts et de la Culture (MAC)** ; le parcours **Esthétique et Sciences de l'art**.

Par sa dimension pluridisciplinaire, cette licence constitue également une base solide pour intégrer un Masters, notamment ceux de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Master Arts plastiques ; Master Esthétique ; Master Cinéma et Audiovisuel ; Master Direction de projets ou établissements culturels ; Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF).

La formation offre aux diplômé·es de la licence Arts plastiques de multiples opportunités de spécialisation et d'insertion professionnelle dans les secteurs artistiques et culturels, en France comme à l'international.

---

## Insertion professionnelle

**Taux de réussite VAE 2024 : 1 validation totale sur 1 candidat**

La **Licence Arts plastiques** de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne offre une formation polyvalente, combinant pratique artistique, culture visuelle et réflexion théorique, préparant à une diversité de parcours professionnels dans le domaine de l'art et de la culture. Elle constitue une première étape vers les métiers de la création contemporaine (artiste plasticien·ne, vidéaste, performeur·se, etc.), mais ouvre également vers des professions liées à la médiation culturelle, la régie d'exposition, l'édition, la critique d'art, ou encore la communication visuelle. Elle peut aussi conduire aux concours de l'enseignement (CAPES, agrégation d'arts plastiques) après une poursuite d'études en master.

Parmi les débouchés possibles, on peut citer les métiers de : médiateur·rice culturel·le ; chargé·e de projets artistiques, commissaire d'exposition, régisseur·se d'exposition, assistant·e d'artiste, responsable de communication dans une institution culturelle, assistant·e de galerie, illustrateur·rice, graphiste indépendant·e, rédacteur·rice pour la presse ou l'édition spécialisée en art, enseignant·e d'arts plastiques, documentaliste iconographe, concepteur·rice de contenus visuels numériques, scénographe, chargé·e de production dans les arts visuels, ou encore conseiller·ère artistique.

## Infos pratiques

---

### Lieu(x)

 Paris



# Admission

---

## Organisation

La licence Arts plastiques est un cycle d'étude supérieures qui se déroule sur trois années. Les enseignements sont répartis en Unités d'enseignements (UE) semestrielles. Chaque UE est constituée de plusieurs éléments pédagogiques (EP). A chaque EP correspond un certain nombre d'ECTS (European Credit Transfer System), selon les principes européens des parcours universitaires : chaque année de la licence permet d'acquérir 60 ECTS et 180 ECTS sont requis pour l'obtention du diplôme de licence.

Un système de compensation des notes permet de rattraper la note d'un EP par celle d'un autre EP au sein d'un même UE. Les étudiant-e-s ayant échoué-e-s aux examens ont le droit de les repasser lors d'une seconde session organisée en juin.

Les enseignements sont répartis sur 2 semestres de 12 semaines chacun. Certains partiels peuvent avoir lieu en dehors de ces 24 semaines de cours.

